



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2020/002**

**VILLE DE SARRALBE**  
(MOSELLE)

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

**SÉANCE EN DATE DU 02 JUIN 2020**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 1 : COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2019**  
**1.1-BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal,

Après que Monsieur le Maire a quitté la salle du conseil municipal,  
sous la présidence de M. Gérard BERGANTZ, 1<sup>er</sup> adjoint au maire,  
après avoir entendu les explications de Mme Aurore MOTSCH, agent communal  
responsable du services des finances communales,

A la majorité des voix, (M. Armand GROSS, Mmes Marie HENNARD et  
Marie Laure MEYER ne souhaitant pas prendre  
part au vote  
MM. Jean Paul SCHMITT et Patrick  
HINSCHBERGER s'abstenant)

- adopte les comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2019,
- donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif 2019 qui se résume comme suit :

### Section de fonctionnement

Libellé	Montant
Dépenses de l'exercice	4.232.919,18 €
Recettes de l'exercice	5.375.838,97 €
Excédent de l'exercice 2019	1.142.919,79 €
Report excédent de l'exercice 2018	1.522.575,80 €
<b>Résultat de fonctionnement au 31/12/2019</b>	<b>2.665.495,59 €</b>

### Section d'investissement

Libellé	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses de l'exercice	3.948.236,58 €	1.330.513,23 €
Recettes de l'exercice	1.994.164,06 €	0,00 €
Résultat de l'exercice 2019	-1.954.072,52 €	<b>1.330.513,23 €</b>
Report excédent de l'exercice 2018	1.821.027,54 €	
<b>Résultat d'investissement au 31/12/2019</b>	<b>-133.044,98 €</b>	

Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le

ID : 057-215706284-20200602-2020\_002-DE



A l'unanimité des voix,

- décide d'affecter comme suit le résultat cumulé fin 2019 d'un montant de **2.665.495,59 €**
  - au compte 1068 pour financer les investissements : **1.463.558,21 €**
  - au compte 002 pour financer les charges d'exploitation : **1.201.937,38 €**

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 3 juin 2020

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 3 juin 2020  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT

